



COMPTE RENDU DU CSA MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 19 DECEMBRE 2023

Le comité Social d'Administration ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux, assistée de Mme Géraldine BOFILL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours », M. Benoit GERMAIN, sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail, Mme Annaïck LAURENT, Adjointe du Directeur Général du Travail, Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social, Mme Dayan CISERANE, Chargée de mission.

Toutes les organisations syndicales sont présentes – UNSA ITEFA, CGT-SUD-FSU SNUTEFE, SYNTEF CFDT, FOTEPF.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Suppression d'unités de contrôle en DREETS (pour consultation)**
- 2. Bilan et perspective de la politique handicap des ministères sociaux (pour échanges et débat)**
- 3. Instruction RIFSEEP (pour échanges et débat)**
- 4. Programmation des travaux (pour échanges et débat)**
- 5. Questions diverses (pour échanges et débat)**

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures 05.

La présidente rappelle que l'ordre du jour comporte un point pour avis et quatre points pour information et échanges, que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et est enregistrée.

Après les déclarations liminaires dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques questions et remarques.

1. Suppression d'unités de contrôle en DREETS (pour consultation)

1.1 Suppression d'une UC en région Auvergne Rhône Alpes :

Monsieur Regis GRIMAL, Chef du Pole Travail, région Auvergne Rhône Alpes, présente un projet d'évolution permettant de supprimer une UC interdépartementale spécialisée SEVESO, créée en 2014, pour créer une UC nouvelle dans le département du Rhône.

L'UNSA ITEFA demande si les agents concernés vont bénéficier de la prime de restructuration ? A quelle date l'arrêté sera publié, et comment cela se passe concrètement pour les agents : doivent ils consulter le conseiller mobilité carrière, doivent ils postuler sur le site service public, et à partir de quelle date doivent ils postuler, le cas échéant...

Réponse : Pas de date exacte de l'arrêté. Concernant le process RH : le principe retenu est que les agents qui ne changent pas de résidence administrative n'auront pas à faire quoi que ce soit. Ils resteront sur leurs postes. Concernant les collègues qui changent de résidence administrative, ils seront prioritaires dès qu'ils se seront positionnés sur le poste qui sera publié.

L'UNSA ITEFA demande si les formations spécialisées et des CSA ont été saisis.

La présidente propose que le vote soit organisé sur Suppression d'une UC en région Auvergne Rhône Alpes :

CONTRE : 8 (8 CGT/SUD/FSU)

POUR : 3 (3 UNSA ITEFA)

ABSTENTION : 4 (1 FO TEFP, 3 SYNTEF CFDT)

1.2 Suppression d'une UC en région Centre Val de Loir :

Madame ROLSHAUSEN Nadia présente le projet de suppression d'une UC dans le département de l'Eure et Loir suite à la suppression de 13 postes sur l'ensemble du SIT. Passage de 9 UC à 8 UC.

Dans les faits cette UC est déjà supprimée. Ce projet est déjà mis en œuvre.

Ce dossier a été présenté en CHSCT et en CTSD en 2019 qui avait fait l'objet d'un vote défavorable.

Il est demandé la raison pour laquelle ce projet nous est soumis en décembre 2023, alors qu'il a été présenté en 2019 aux instances locales, et comment est il possible de nous présenter un projet avec des chiffres datant de 2015 et sans aucune étude d'impact.

Pour **L'UNSA ITEFA** il est inadmissible en terme de dialogue social de consulter l'instance du CSA 4 ans après la décision, cela pose un problème en terme de dialogue social. Par ailleurs, **L'UNSA** souligne qu'il est urgent de trouver des solutions pérennes pour recruter des agents de contrôles afin d'éviter les intérim incessants car cela devient intenable pour les agents.

L'UNSA ITEFA déplore que les services de l'Inspection du travail au sein des DDETS soient de plus en plus isolés du niveau régional. Ainsi par exemple en terme de prévention, les risques particuliers inhérents au corps de l'Inspection du Travail ne sont plus pris en charge correctement. **L'UNSA ITEFA** demande à Madame Annaïck Laurent, adjointe du DGT, que la DGT assume et assure son rôle d'autorité centrale et d'indépendance de l'Inspection du Travail face au pouvoir des Préfets.

Par ailleurs **L'UNSA ITEFA** s'interroge sur le fait qu'il n'y ait plus de bilatérale entre les organisations syndicales et la DGT.

La présidente propose que le vote soit organisé sur la Suppression d'une UC en région Centre Val de Loire :

CONTRE : 15 (3 UNSA ITEFA, 8 CGT/SUD/FSU, 3 SYNTEF CFDT, 1 FO TEFP)

1.2 Suppression d'une UCR en Nouvelle Aquitaine

Monsieur GRANJEAN explique que la région NA avait fait le choix lors de la réforme ministère fort de créer une UCR « Grandes opérations du bâtiment » due à une forte activité dans la région NA. Cette création a été concomitante à une création d'une UCR « Amiante ». L'activité de cette UCR n'a pas été suffisamment importante.

Une solution de rationalisation a été trouvée pour fusionner le travail de l'UCR « Grandes opérations du bâtiment » et l'UCR « Amiante ». Ce projet a été largement discuté avec OS de la région. En mai 2022, le CTSD s'est prononcé pour cette fusion des UCR.

La présidente propose que le vote soit organisé sur la Suppression d'une UC en région NA :

CONTRE : 8 (8 CGT/SUD/FSU)

POUR : 7 (3 UNSA ITEFA, 3 SYNTEF CFDT, 1 FO TEFP)

2. Bilan et perspective de la politique handicap des ministères sociaux (pour échanges et débat)

Thierry Lartigue, référent handicap national des ministères sociaux et adjoint chef de bureau, présente le bilan de la politique handicap pour l'année 2022.

Nous avons déjà eu la présentation du plan d'action de conventionnement 2022-2024.

Un bilan annuel doit être présenté devant le CSA, ce qui est fait ce jour.

18 référents handicap sont présents en service déconcentrés et 18 référents handicap sont mobilisés en administration centrale. Ces référents sont appuyés par les services de médecine de prévention.

3. Instruction RIFSEEP (pour échanges et débat)

Mme Fabienne BOUSSIN, Cheffe de service « Transformation numérique et gestion de proximité » présente l'instruction RIFSEEP qui fait suite à de nombreux groupes de travail.

Ce qui va changer pour les agents à compter de la mise en œuvre de cette instruction, c'est l'augmentation du montant qui sera attribuée en cas de mobilité.

Un changement de section vaut désormais mobilité, tous les 3 ans : pour les inspecteurs du travail et pour les contrôleurs du travail.

4. Programmation des travaux (pour échanges et débat)

Identifier les sujets qui pourraient être abordés au cours de cette instance, en complément des sujets pour lesquels il y a une obligation légale et réglementaire d'avoir un débat au moins une fois par an.

Dès début 2024 le sujet des lignes directrices de gestion promotion sera abordé, ainsi que le plan d'action concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Programmation de groupes de travail entre les CSA afin d'approfondir les différents sujets.

5. Questions diverses

Après les questions diverses pour lesquelles des réponses seront apportées pour l'essentiel lors du prochain comité, la présidente remercie les participants et clôt la séance.

La séance est close à 18H00

**La prochaine réunion du CSA Ministériel Travail Emploi est prévue le
13 Février 2024.**

